

Rentrée INTERNAT - Elèves et étudiants INTERNES

Lundi 1er septembre		Mardi 2 septembre		Mercredi 3 septembre		jeudi 4 septembre	
8H00	Seconde STHR et Seconde PRO Classe ULIS – <u>1^{ère} année</u>	8H00	BTS CIRA Classe ULIS <u>2^{ème} année</u>	8H00	Premières STHR Premières et Terminales BAC PRO - Boulangerie - pâtisserie - Commercialisation et Service de restaurant - Cuisine BTS MHR 1 ^{ère} année BTS Tourisme 1 ^{ère} année	8H00	Mention Complémentaire
9H00	Secondes générales					9H00	Terminales STHR
17H30	Premières et Terminales générales						

Elèves DEMI-PENSIONNAIRES et EXTERNES, et rentrée des ETUDIANTS

Lundi 1er septembre		Mardi 2 septembre		Mercredi 3 septembre		Jeudi 4 septembre	Lundi 8 septembre	Lundi 22 septembre
9H15	Seconde PRO Seconde STHR Classe ULIS <u>1^{ère} année</u> Accueil sur la journée	8H20	Premières et Terminales générales Début des cours à 10H20	8H20	BTS MHR et BTS Tourisme <u>1^{ère} année</u> Début des cours à 10H20	9H	Mention Complémentaire BTS Tourisme <u>2^{ème} année</u> Début des cours à 10H20	9H15 BTS MHR ALT 2 Début des cours à 10H20
10H20 à 12H10	2ndes générales Début des cours à 13H15	8H20	BTS CIRA <u>1^{ère} année</u> Début des cours à 10H20	9H	Premières STHR Premières et Terminales BAC PRO - Boulangerie - pâtisserie - Commercialisation et Service de restaurant - Cuisine Début des cours à 10H20	10H20 Terminales STHR Début des cours à 13H15		9H00 BTS MHR <u>2^{ème} année</u> Début des cours à 10H20
10H	BTS MHR Alt 1 Début des cours le Mardi 2/09	13H15	BTS CIRA <u>2^{ème} année</u> Début des cours à 15H15					

➤ L'accueil des élèves se fait aux jours et heures indiqués. Tout élève absent est susceptible de perdre sa place.

➤ Rentrée scolaire des internes : les élèves seront accueillis à la cafétéria des élèves par le service vie-scolaire.

➤ Rentrée scolaire des élèves externes et demi-pensionnaires : les élèves sont accueillis par le professeur principal de la classe selon l'affichage à l'entrée administration.

➤ La rentrée pour les élèves des sections hôtelières se fera obligatoirement en tenue de ville, à l'exception des élèves de la Mention Complémentaire Cuisinier en Desserts de Restaurant pour lesquels elle se fera en tenue de cuisine. Les élèves se muniront dès le jour de la rentrée du matériel nécessaire pour travailler.

Bonne rentrée
à tous